

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 8 janvier 2018

PRESENTS : Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Muriel BRUGNOT, Daniel MONCHANIN, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Yves ROUX, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Yvan HERZIG, Danièle GREAU, Robert HERPOYAN, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Stratos TSALAPATIS, Brigitte DE RIOLS DE FONCLARE, Jean-François PERNOT.

EXCUSES : Benoit DORE (Procuration à P. MENICHON), Ghislain DETAVERNIER (Procuration à L. EXTIER PONS), Edith LEGRAND (Procuration à M. BRUGNOT), Ana RAMOS (Procuration à D. TARIF).

ABSENTS: Inès QUINTY, Serge MARTIN, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Robert TURGIS comme secrétaire de séance.

2. Approbation procès-verbal du 16 novembre 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 16 novembre 2017.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

La délibération n'est pas soumise au vote.

4. AFFAIRES GENERALES

Rapport d'activité de l'année 2016 du SIEA

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire communique le rapport annuel d'activité su syndicat Intercommunal d'Electricité et d'e-communication de l'Ain.

Pour mémoire, les compétences du SIEA regroupent les services suivants :

- Le service public de l'électricité
- L'éclairage public
- Le service public de la distribution de gaz
- Le système d'information géographique (SIG)
- Le service énergie
- La communication électronique

Les principales recettes (159M€) se répartissent en emprunt (34%), participation des communes (12%), taxes (10%), subventions de la région (7%), cotisations (8%), TVA (8%) et Facé- Fonds d'Amortissement des charges d'électrifications- (4%).

Les principales dépenses se répartissent en travaux et études (59%), emprunts (17%), éclairage public (10%), charges générales (7%), personnel (4%) et réseau Li@in (3%).

SYNTHESE DE L'ANNEE ECLAIRAGE PUBLIC (1)

374 communes ont transféré cette compétence:

- Maintenance curative
- Maintenance préventive
- Gestion des contrat de fourniture d'énergie
- Gestion des sinistres
- Maîtrise d'ouvrage des travaux neufs, rénovation de mises aux normes, d'amélioration du réseau et d'économie d'énergie



SYNTHESE DE L'ANNEE ECLAIRAGE PUBLIC (2)

Maintenance curative	699 523 € (5,6% par rapport à 2015)
Maintenance préventive	1 001 870 € (stable par rapport à 2015)
Achat énergie	4 692 822 € (stable par rapport à 2015)
Sinistres	225 422 € (37% par rapport à 2015 et 85 sinistres)
A la charge du SRA	1 352 143 €



SYNTHESE DE L'ANNEE SERVICE PUBLIC DU GAZ (1)

396 communes ont transféré cette compétence:

Le SIEA est l'autorité concédante chargée de l'organisation du service public de distribution de gaz

- Contrat de concession signé en 1998, durée 30 ans.
- Le syndicat assure le contrôle et la bonne exécution du contrat de concession



SIG

- Les 419 communes de l'Ain sont équipées avec leur cadastre digitalisé
- 365 communes disposé du logiciel SYECL pour le déclenchement et le suivi des interventions sur l'éclairage public



SYNTHESE DE L'ANNEE SERVICE ENERGIE

Le syndicat propose à l'ensemble des communes du département, une aide à la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie à travers:

- Actions permettant de diminuer les consommations
- Mise en place d'un suivi annuel des consommations
- Des visites des bâtiments communaux et propositions d'optimisations
- Signature d'une convention de partenariat sur la maîtrise de l'énergie



SYNTHESE DE L'ANNEE COMMUNICATION ELECTRONIQUE

- Les 419 communes de l'Ain ont transféré la compétence « communication électronique »
- 200 communes ouvertes au service THD (très haut débit)
- 3 500 km de fibre sont déployées et 73 000 foyers sont éligibles
- 134 zones d'activités desservies



**CONSULTATION
DU RAPPORT ANNUEL**

Le rapport complet avec ses éléments financiers du SIEA est consultable en mairie auprès de la direction des services techniques et de l'urbanisme.

Cette présentation ne donne pas lieu à un vote.

5. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

5.1 Rapport d'Orientation Budgétaire – Budgets principal et annexe – Exercice 2018

Rapporteur : M. BRUGNOT

M. Le Maire invite les conseillers au débat concernant les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune prévues pour l'exercice 2018 et présentées en annexe à l'ordre du jour du conseil municipal.

La délibération n'est pas soumise au vote.

5.2 Convention de mise à disposition d'un marché public par l'UGAP ayant pour objet la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés

Rapporteur : P. GOUBET

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit procéder à l'achat de son besoin en électricité à l'issue d'une procédure de mise en concurrence. Conformément à la réglementation en matière de marchés publics, les pouvoirs adjudicateurs qui ont recours à une centrale d'achat sont dispensés de leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Le Conseil Municipal décide de rejoindre le dispositif d'achat groupé proposé par la centrale d'achat public UGAP pour ses besoins en électricité à compter de 2019.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. TRAVAUX

Travaux de création de la liaison de distribution de fibre optique – Convention d'occupation du domaine public entre le SIEA et la commune pour la mise en place d'une armoire NRO

Rapporteur : R. RESTA

Le rapporteur expose que le SIEA, par l'intermédiaire du RESO-LIAin (Régie d'Exploitation du service Optique LIAin), souhaite favoriser la desserte en communication électronique des communes de l'Ain. Ainsi, RESO-LIAin gère, contrôle et entretient le réseau LIAin (Réseau Internet de l'Ain), et assure la liaison avec les fournisseurs d'accès à Internet offrant leurs services aux abonnés. Dans le cadre de la desserte de la Commune de Saint-Maurice-de-Beynost, le SIEA souhaite installer une armoire NRO (Nœud de Raccordement Optique) au croisement du Chemin de Miribel et du Chemin des Culées Nord, sur la parcelle AE 448. Cette armoire permettra, après la réalisation de l'ensemble des travaux (tranchées, génie civil et câblage...), de raccorder en 2018, les industriels de la Commune, de la ZAC des Baterses et de la ZI de Beynost Ouest. Ensuite, dans un second temps (2020-2021), cette armoire permettra de desservir les logements du sud de la Commune, les autres habitations seront desservies par un autre ouvrage.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de convention d'occupation du domaine public et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Questions des conseillers et informations diverses

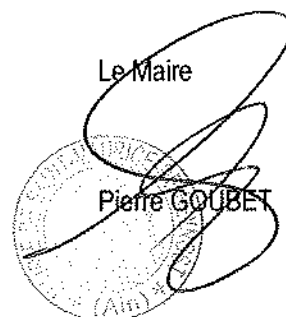
Sans objet.

La séance est levée à 22h10

Prochain conseil : jeudi 1^{er} février 2018

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 9 janvier 2018

Le Maire
Pierre GOUBET

A circular official stamp is partially visible, with the text "MAIRIE" and "(Ain)" discernible. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp and the text "Le Maire" and "Pierre GOUBET".